

Commentaires de

l'Association québécoise pour le patrimoine industriel (Aqpi)

sur le document

Un regard neuf sur le patrimoine culturel

Dans le cadre de la consultation publique
pour une révision de la Loi sur les biens culturels

Février 2008

Préambule

L'Association québécoise pour le patrimoine industriel (Aqpi) tient d'abord à souligner la qualité du travail effectué par le Comité d'orientation qui a œuvré pour produire ce Livre vert. Nous en profitons pour remercier le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine d'offrir aux intervenants en patrimoine et à toute la population québécoise l'occasion de contribuer à la réflexion et au débat par le biais de la présente consultation.

Nous saluons l'énergie et la volonté de la Ministre Madame Christine Saint-Pierre dans ce dossier. Nous soulignons l'importance de cette consultation, parce qu'il s'agit d'un moment attendu depuis longtemps dans le milieu du patrimoine : la loi sur les biens culturels n'a pas été révisée depuis longtemps, alors que le contexte, lui, évolue constamment. L'Aqpi a été fondée en 1988 et déjà à cette époque, plusieurs des questions soulevées dans le Livre vert faisaient partie de nos préoccupations. Nous sommes maintenant heureux d'avoir l'opportunité de contribuer à la réflexion.

Nous soulignons par ailleurs qu'il a aussi souvent été question au cours des dernières années d'un projet de Politique du patrimoine, qui déborderait les questions soulevées dans le strict dossier de la révision de la loi sur les biens culturels. Nous considérons la présente consultation comme une étape dans un dialogue qui doit être constant entre les organismes en patrimoine comme le nôtre et l'État. Bien que certaines divergences de points de vue soient parfois inévitables, notre volonté depuis 1988 est de travailler dans un esprit de collaboration et de partenariat avec le ministère : nous souhaitons continuer cette relation fructueuse.

L'Association québécoise pour le patrimoine industriel (Aqpi)

L'Aqpi a pour mission de promouvoir l'étude, la connaissance, la conservation, l'intégration et la mise en valeur du patrimoine industriel au Québec. Fondée en 1988, elle s'est fait connaître depuis par ses nombreuses activités : réalisation d'outils (répertoire des intervenants, bibliographie, guide des archives, inventaire des sites), congrès et publication d'actes de congrès, conférences et visites sur le terrain, interventions sur certains dossiers, bulletins aux membres, etc.

La période d'industrialisation au Québec nous a légué un riche patrimoine qu'il est important de mieux connaître et conserver. Notre société a été marquée par ce patrimoine qui est constitué : d'archives écrites ou iconographiques, d'objets, de machines et d'outils, de bâtiments, de sites, de paysages, de technologies, de savoir-faire. L'histoire des entreprises et l'histoire ouvrière sont des facettes essentielles de notre histoire nationale

Il s'agit donc d'un patrimoine global, dans le sens qu'il ne se limite pas à une forme ou un support. Il est un bon exemple des divers aspects du patrimoine québécois. Nous pensons aussi que le patrimoine industriel est un outil de développement et qu'il ne faut pas opposer les notions de patrimoine et de développement, au contraire, les actes du congrès de 1993 de notre association sont éloquentes à ce sujet (*Patrimoine industriel, outil de développement*). Nous partageons cette vision du Livre vert et de la politique du

développement durable qui voient le patrimoine comme un actif qui nous vient du passé et que nous léguons aux générations futures.

Les questions spécifiques du document de consultation

1. la définition du patrimoine

L'Aqpi est d'accord avec l'idée de mettre à jour la définition du patrimoine afin que cette définition corresponde davantage à la réalité, à l'évolution du concept et à la pratique des intervenants. La définition proposée dans le Livre vert ressemble à celle que l'Aqpi en donne dans son document *Découvrir le patrimoine industriel* : "Le patrimoine industriel peut être défini comme un ensemble de biens matériels et immatériels qui font partie de l'histoire des industries, des entreprises et du monde du travail. Il est indéniable que ce patrimoine est une constituante importante dans la construction de l'histoire régionale et de l'histoire nationale." Nous sommes donc en bonne partie d'accord avec la définition du Livre vert.

Cependant, lorsque l'Aqpi définit le patrimoine industriel, nous faisons immédiatement suivre cette définition des éléments qui constituent ce patrimoine : des objets, des outils et machines, des technologies, des archives, des bâtiments, des sites, des paysages, des savoir-faire. Il nous semble important de mentionner ces éléments afin d'ancrer les mots "biens" et "sites" à des réalités concrètes.

Par ailleurs, il nous semble qu'il manque un élément essentiel dans cette définition. En effet, le livre vert insiste sur les valeurs commémoratives, identitaires et économiques du patrimoine, mais omet de mentionner que le patrimoine a d'abord une valeur de connaissance. **Les éléments de notre patrimoine contiennent des connaissances et sont des connaissances sur notre société** : ce qu'elle était, ce qu'elle est devenue. Cela dépasse la question des valeurs ou de la commémoration : d'un point de vue factuel, notre patrimoine **est** connaissance. Pour reprendre les mots de l'ethnologue Jacques Mathieu, nous dirions que le patrimoine est "une trace de l'activité humaine" et "un phénomène social total". Il utilise ces expressions pour parler des objets, mais nous pouvons l'étendre, nous semble-t-il à tout le patrimoine culturel. Notre patrimoine n'est pas seulement valeur ou identité, il est connaissance, au-delà des changements de valeur et de l'évolution de l'identité.

2. le cadre d'action

Sur la question du cadre d'action à niveaux multiples, deux points nous semblent importants à souligner.

D'une part, nous pensons qu'il faut rappeler le rôle et la responsabilité essentiels de l'État dans le domaine du patrimoine. Sans vouloir réduire le rôle des autres intervenants, ni être des apôtres du "tout-à-l'État", il nous semble que ce dernier reste le garant du bien commun et qu'ultimement il doit le rester. Le rapprochement avec les collectivités concernées est essentiel, mais la subsidiarité ne doit pas être un prétexte au désengagement de l'État. En ce sens, l'engagement de l'État : dépasse largement "le patrimoine culturel sous sa responsabilité (Livre vert, p. 20)".

D'autre part, le rôle des organismes comme l'Aqpi nous semble mal présenté dans le cadre d'action à niveaux multiples du document. On parle d'approche citoyenne et de groupes qui représentent les citoyens. C'est un peu comme si on réduisait le rôle d'un organisme comme le nôtre à celui d'émanation citoyenne ou de courroie de transmission d'une volonté représentative de la population. Or le rôle d'un organisme comme le nôtre n'en est pas un de représentativité, mais de sensibilisation et d'experts, de spécialistes, de création de réseaux parmi ces experts. Nous sommes d'ailleurs régulièrement sollicités par des personnes, des groupes, etc. qui ont besoin d'aide. Nous créons des outils pour développer les connaissances, appuyer les actions. Nous créons des réseaux avec l'international, nous faisons des voyages d'études qui contribuent à la formation des intervenants.

Nous pensons qu'il est important de reconnaître les organismes tels l'Aqpi comme experts dans leur champ d'intervention.

3. La protection du patrimoine

La simplification des statuts de protection nous apparaît une bonne chose. Cela va faciliter la compréhension des obligations face aux différents statuts. Par contre, la particularité du patrimoine industriel exigerait de permettre l'attribution d'une protection pour un ensemble, soit à la fois sur le bien immobilier et le bien mobilier. En effet, les lieux du patrimoine industriel sont la plupart du temps des sites évolutifs où la valeur patrimoniale prend toute son importance quand la fonction d'origine a été maintenue. Il faudrait donc un statut qui engloberait la fonction d'origine et le lieu où cette fonction a été réalisée. Présentement, il faut l'attribution de deux statuts différents. Notons à titre d'exemple le cas de l'ancienne fromagerie Perron qui est classée monument historique alors que son outillage a été également classé bien historique.

De plus, notre association se pose des questions sur le réalisme, la faisabilité et la pertinence de l'attribution d'un statut patrimonial quelconque à des personnes. Nous reconnaissons l'existence du patrimoine immatériel, nous pensons que les savoir-faire, traditions, témoignages sont importants et qu'il faut œuvrer à les documenter, les conserver, les transmettre, les mettre en valeur. Notre document *Découvrir le patrimoine industriel* est éloquent à cet égard et la nature du patrimoine industriel fait en sorte qu'il valorise tant l'immatériel que le matériel.

Mais notre société n'en est plus une où l'oralité est le mode dominant de transmission des savoirs. Nous pensons qu'il est plus important de se donner les moyens de conserver les traces, de documenter, d'archiver, de transmettre les savoir-faire, de diffuser les connaissances par divers moyens auprès du grand public que d'accorder un statut à des personnes. La protection de ce patrimoine immatériel passe davantage par des mesures de ce type que par le statut des personnes.

4. Conseil du patrimoine

L'Aqpi est d'accord avec l'idée d'un Conseil du patrimoine culturel. Il est cependant essentiel que ce conseil soit multidisciplinaire, représentatif des diverses régions, mais aussi représentatif des divers champs thématiques du patrimoine québécois. A cet égard, rappelons que le patrimoine industriel ne regroupe pas les gens sur une base

disciplinaire, mais autour d'un objet d'étude. La présence de diverses disciplines, ou une diversité de types d'institutions patrimoniales n'assure pas nécessairement une présence au patrimoine industriel. Le rôle de ce Conseil étant central dans la vision du livre vert, sa composition devient un enjeu crucial. Cela est important pour sa crédibilité et pour s'assurer de l'adhésion de tous, mais aussi pour leur expertise diversifiée.

Par ailleurs, il semble que parmi les mandats confiés à ce Conseil, il y aurait celui d'évaluer la représentativité, le rayonnement et l'impact des organismes en patrimoine. Nous ne sommes pas certains de la pertinence pour le ministère de se départir de cette responsabilité.

5. Le transfert vers les municipalités

Concernant le transfert de certaines décisions aux municipalités, il est important de faire un constat : si certaines municipalités font un travail exemplaire à l'égard du patrimoine, certaines ne font malheureusement pas toujours leur travail correctement.

Devant cet état de fait, il nous semble important de mettre un bémol sur les transferts proposés aux municipalités. Impliquer celles-ci est important. Permettre à celles qui sont dynamiques de mettre en valeur leur patrimoine, est excellent. Leur en donner les moyens est encore mieux. Mais l'État doit se garder un rôle d'arbitre ultime, essentiel pour éviter certaines dérives locales. Le rôle des municipalités est essentiel tout au long du processus qui permet à un bien d'être protégé par un statut de bien culturel. Par contre, ce n'est pas à la municipalité de déterminer si un bien a une valeur emblématique ou historique pour le Québec. Ce serait plutôt le rôle de l'État.

Ajoutons que pour les municipalités découpées en arrondissement, les niveaux de responsabilités sont actuellement plus ou moins clairs. Cet état de fait rend la situation parfois confuse et peut constituer une menace au patrimoine, simplement parce que les rôles ne sont pas clairs.

6. Rôle des intervenants

Si le Livre vert mentionne souvent l'importance des citoyens, le rôle des divers niveaux de gouvernement (municipal, État québécois), il semble faire un aveu d'un manque de connaissance sur l'état des organismes en patrimoine, est peu loquace sur le rôle qu'ils peuvent jouer et semble insister sur la question de la représentativité.

Cela nous semble dommage : nous pensons que les organismes ont joué et continuent à jouer un rôle important, et ceci dans un contexte difficile. Dans le cas précis qui nous occupe, à l'Aqpi, le budget que nous obtenons du MCCCCF est gelé depuis une quinzaine d'années. Ce budget ne permet pas la gestion d'une permanence, ni l'embauche de ressources sur une base pérenne.

Nous pensons que le MCCCCF se trouve ici devant certains choix. Soit qu'il développe à l'interne pour l'ensemble du ministère et des régions de ressources spécialisées dans tous les domaines et qu'il prenne en charge le patrimoine, soit qu'il appuie des organismes qui développent des expertises et font du travail sur le terrain (inventaire, sensibilisation etc.)

L'Aqpi s'est toujours perçue comme un partenaire du ministère et il est clair que nous souhaitons continuer notre travail, mais nous avons besoin d'un appui plus important. A cet égard permettez nous de vous présenter les moyens originaux que nous avons développé au cours des dernières années pour tenter de remplir notre mandat malgré notre état de sous-financement.

Nos maigres budgets ne nous permettent pas de nous doter d'une permanence et d'un secrétariat bien équipé. Nous profitons donc des services qui nous sont offerts par l'Écomusée du fier monde, un musée accrédité par votre ministère et qui œuvre dans le domaine du patrimoine industriel et ouvrier à Montréal. Une entente de services nous permet de bénéficier d'un lieu pour nos rencontres et la conservation de nos dossiers, d'un service de réception téléphonique sept jours sur sept, de l'accès à un fax, à un photocopieur, une timbreuse, des services de comptabilité, etc.

Nous venons de franchir un nouveau volet dans cette optique, celle de nous doter d'une ressource professionnelle à mi-temps pour la coordination de nos activités. Pour y arriver nous avons développé un projet conjoint avec une autre association nationale l'Apmaq (Amis et propriétaires de maisons anciennes du Québec) : pour ainsi créer un poste 4 jours par semaine. L'Écomusée du fier monde est donc devenu notre permanence, mais aussi le lieu de travail de notre coordonnatrice. Le MCCCCF vient d'appuyer un projet conjoint des 2 associations pour la mise en valeur et la diffusion du patrimoine industriel et résidentiel : conférences, ateliers et sessions de formation seront organisés grâce à cette ressource commune, mais nous ferons aussi des activités conjointes et intégrées.

Nous avons proposé ce projet pilote sur 3 ans, et comptons en faire l'évaluation avec le MCCCCF pour en mesurer les résultats. Nous pensons qu'il sera important de pouvoir maintenir ce genre de partenariat qui nous permet de faire ensemble ce que nous ne pouvons faire isolément. Un tel projet illustre le genre de contribution que peuvent voir les organismes et le type de partenariat qui peut être développé avec le MCCCCF.

7. Financement

Nous trouvons intéressante l'idée d'un fonds du patrimoine. Cependant, il semble que le Livre vert parle surtout de patrimoine immobilier quand il est question de son utilisation. Il nous semble qu'il faudrait continuer à parler du patrimoine culturel dans son ensemble.

Mais la vraie question concernant le financement de l'ensemble de notre patrimoine n'est pas la provenance ou la nature du fonds, c'est le budget disponible. Les besoins sont importants et ils dépassent ceux du patrimoine bâti. Au moment de changer la loi, il est important de réfléchir au financement et au rôle des organismes.

Concernant le patrimoine industriel, il faudrait aussi encourager les propriétaires de sites industriels à entretenir et à restaurer leur patrimoine. Des mesures fiscales pour aider ces propriétaires seraient de bons incitatifs. Il faut donner aux industries les moyens d'être innovatrices dans la protection et la mise en valeur de leur patrimoine. Il serait aussi important d'investir dans un programme de sensibilisation. L'Aqpi pourrait être un acteur important dans un programme de ce genre puisque la sensibilisation fait partie du rôle qu'elle a à jouer auprès de la population.

Conclusion :

Nous partageons plusieurs des préoccupations du Livre vert. Nos principales remarques sont :

- Nous pensons que notre patrimoine est un atout, un outil (et non un frein) de développement, et ce dans une perspective de développement durable.
- Bien que tous les acteurs soient interpellés quand il est question du patrimoine, l'Etat doit conserver son rôle d'arbitre ultime
- Il est important de voir les organismes en patrimoine comme des partenaires, les reconnaître pour leur expertise et les appuyer dans leur financement. A cet égard, le projet pilote Apqi- Apmaq- EFM nous semble porteur.
- Il faut affirmer le rôle de connaissance du patrimoine : notre patrimoine n'est pas seulement valeur ou identité, il est connaissance.
- La nature du patrimoine industriel fait en sorte qu'il mérite parfois un double statut : de bien immobilier et mobilier.
- Des mesures pourraient être envisagées pour encourager les entreprises à protéger leur patrimoine.